

C. PCT 1266

Le 25 juin 2010

Madame,
Monsieur,

Conformément à la règle 89.2.a) du Règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), des modifications des Instructions administratives du PCT et de certains formulaires à l'usage de l'office récepteur, de l'administration chargée de la recherche internationale (également en sa qualité d'administration indiquée pour la recherche supplémentaire), du Bureau international et de l'administration chargée de l'examen préliminaire international sont promulguées avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Cette promulgation fait suite à la consultation menée conformément à la règle 89.2.b) du règlement d'exécution auprès de votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné ou élu et auprès de certaines organisations non-gouvernementales. Les modifications sont telles que proposées dans la circulaire PCT 1236 datée du 12 mai 2010, sauf lorsque des modifications supplémentaires ont été apportées à la suite des consultations, comme indiqué ci-après (les modifications d'ordre rédactionnel et les changements mineurs ne sont pas mentionnés).

Modifications des Instructions administratives selon le PCT

Concernant les instructions administratives 411 et 613, les modifications sont celles proposées par la circulaire PCT 1236. Suite à la consultation, les instructions administratives 422 et 422*bis* ne seront pas modifiées telles que proposées, étant donné que le sujet desdites instructions requiert plus de réflexion.

/...

Modifications des formulaires à l'usage des offices récepteurs, des administrations chargées de la recherche internationale, du Bureau international, de l'administration chargée de l'examen préliminaire international et des administrations indiquées pour la recherche supplémentaire

Les formulaires PCT/RO/102, PCT/RO/147, PCT/IB/301, PCT/IB/337, PCT/IB/375, PCT/IB/379, PCT/IPEA/407, PCT/IPEA/408, PCT/IPEA/409 et PCT/SISA/507 sont modifiés conformément aux propositions de la circulaire PCT 1236. Les formulaires PCT/RO/197 et PCT/IB/380 sont supprimés conformément aux propositions de la circulaire PCT 1236.

Le formulaire PCT/ISA/220 est modifié comme proposé par la circulaire PCT 1236 et suite à la consultation.

Le formulaire PCT/IB/304 est modifié conformément aux propositions de la circulaire PCT 1236 et suite à la consultation.

Le formulaire PCT/IB/381 est créé conformément aux propositions de la circulaire PCT 1236 et modifié suite à la consultation.

Le formulaire PCT/IPEA/401 est modifié comme proposé par la circulaire PCT 1236 et suite à la consultation.

Le formulaire PCT/SISA/501 est modifié comme proposé par la circulaire PCT 1236 et suite à la consultation.

Les formulaires PCT/IB/379, PCT/SISA/501 et PCT/SISA/507 devront être utilisés en ce qui concerne une demande de recherche supplémentaire présentée le 1^{er} juillet 2010 ou à une date ultérieure; les formulaires PCT/IPEA/408 et PCT/IPEA/409 doivent être utilisés en ce qui concerne une modification de la demande effectuée le 1^{er} juillet 2010 ou à une date ultérieure; tous les autres formulaires modifiés ne devront être utilisés qu'à partir du 1^{er} juillet 2010. Si un office n'est pas en mesure d'utiliser les formulaires modifiés à compter de cette date, les versions disponibles jusqu'alors pourront encore être utilisées pendant une période de transition dans la mesure où elles seront encore applicables ou, le cas échéant, sous réserve des adjonctions ou corrections nécessaires.

Les offices qui utilisent des langues autres que le français et l'anglais sont invités à établir eux-mêmes les formulaires dont ils ont besoin dans ces autres langues, en tenant dûment compte des dispositions de l'instruction administrative 102. Il est demandé aux offices de mettre à disposition du Bureau international les formulaires traduits afin que ceux-ci soient accessibles pour tous les offices sur PATENTSCOPE®.

Disponibilité des Instructions administratives et des formulaires

Le texte consolidé des instructions administratives (contenant les modifications mentionnées ci-dessus) est disponible sur PATENTSCOPE® sous "Instructions administratives du PCT (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2010)", à l'adresse suivante : www.wipo.int/pct/en/texts/.

Les formulaires modifiés sont disponibles sur PATENTSCOPE® sous "Formulaires en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2010", à l'adresse suivante : www.wipo.int/pct/fr/forms/.

Les offices qui désirent obtenir les exemplaires annotés ou les fichiers électroniques des formulaires ou des instructions administratives sont priés de contacter la Division juridique du PCT à l'adresse suivante : *pct.legal@wipo.int*.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :



Francis Gurry